

*des Princes &c.* Juillet 1713. 61

confiés à la Reine de la Grande Bretagne, jusque à ce que par la Paix à faire avec la Maison d'Autriche & l'Empire, on ait donné à Son A. E. la juste satisfaction qui lui est dûë sur le pied qui a été réglé à Utrecht: Ce fut le 29. Mai que les Hollandois entrèrent dans Namur & les François dans Bethune & St. Venant: le premier de Juin les François entrèrent dans Aire, & les Hollandois dans Furne: le 4. du même mois les troupes Françoises prirent possession de Lille, & celles d'Hollande entrèrent dans Ypre. Tout s'est exécuté de bonne foi de part & d'autre.

II. A l'égard de la Ville de Luxembourg, elle n'a pas été sitôt évacuée que les Places dont on vient de parler, à cause de quelques difficultez qui restoient à régler, dont la principale étoit, que Son Altesse Electorale de Baviere prétend, qu'en mettant les Hollandois en possession de cette Forteresse, ils s'obligent qu'aucune Puissance de celles qui sont en guerre, n'exigera plus de Contribution du Duché de Luxembourg, & que conformément à leur Traité du onze Avril, ils ne permettront point qu'aucunes troupes étrangères, (excepté les siennes & celles de la Garnison Hollandoise) n'entrent point dans ce País-là.

III. Il est resté dans les Villes de Namur, Charleroi & Neuport, & Gouverneurs de la part de Son Altesse Electorale de Baviere, pour l'administration de tout ce qui regarde la Justice, la Police & les Finances, qui continuëra d'y être faite en son nom & sous son autorité, pendant le tems que ce Prince doit en conserver la Souveraineté & les prévenu

*Difficultez qui ont retardé l'évacuation de Luxembourg*

*Mr. de Baviere conserve des Gouverneurs dans les Places qui sont confiées à la*